

des Travaux publics ont étudié ces plans avec moi, pour voir s'il n'y avait pas moyen de les rendre plus parfaits. Tous ces projets embrassent un nombre considérable de bâtiments. La première chose qu'il nous faudrait faire, ce sera de choisir un ou deux édifices que nous allongerons plus tard, suivant ce que le département de la Milice croira opportun de faire. Les premiers bâtiments coûteront probablement de \$50,000 à \$100,000. On n'a pas l'intention de construire immédiatement des édifices qui serviront de quartiers à la force permanente.

M. W. F. MACLEAN : Peut-on s'attendre à ce que ces ouvrages seront commencés cette année?

L'hon. M. FISHER : Je ne vois pas pourquoi on n'accorderait pas cette année l'entreprise de la construction d'un ou de deux de ces bâtiments.

M. SPROULE : Combien tous ces édifices devront-ils coûter exactement?

L'hon. M. FISHER : Cela dépendra des plans qui ne sont pas encore terminés; le coût de ces ouvrages variera de \$400,000 à \$500,000, tout probablement.

M. SPROULE : Ne serait-ce pas faire preuve de sagesse que d'en arriver à une conclusion sur ce que vous prétendez faire, avant de continuer ainsi et de faire adopter un crédit de \$50,000?

L'hon. M. FISHER : C'est ce que nous avons fait.

M. SPROULE : Mais vous ne pouvez donner à la Chambre une idée de ce que coûteront ces bâtiments. Vous nous demandez simplement de vous voter un crédit.

L'hon. M. FISHER : Ce projet a déjà été décidé, mais les détails de sa mise à exécution n'ont pas encore été arrêtés. On a discuté des plans et préparé des croquis, mais tout cela ne constitue que des essais, au point de vue pratique.

M. SPROULE : Oui, mais l'honorable ministre sait si ces bâtiments coûteront \$100,000, \$300,000, \$500,000 ou \$1,000,000.

L'hon. M. FISHER : Quand ce projet sera réalisé, son coût d'exécution dépassera certainement \$500,000 et très probablement \$550,000; mais je ne puis dire si cet ouvrage s'exécutera rapidement. Tout dépendra grandement des exigences et des demandes du ministère de la Milice. Ce projet, tel que conçu d'abord, nous occasionnerait une dépense d'un million de dollars, d'après les plans préparés. Nous travaillons maintenant à diminuer ce montant, et si j'en juge d'après les conversations que j'ai eues avec les fonctionnaires du ministère de la Milice, il n'y a pas de doute que nous pouvons diminuer cette somme de 25, peut-être 30 ou de 40 p. 100.

M. FISHER.

M. MONK : En l'absence de la moindre estimation du coût de cet ouvrage, je crois que le comité, vu l'importance de ce crédit, pourrait raisonnablement demander à voir ces dessins.

L'hon. M. FISHER : Ces derniers sont tellement de nature à vous tenter, que je n'aimerais pas à les soumettre au comité. Il faudra les modifier sous plusieurs rapports avant qu'on puisse dire qu'ils sont approuvés.

M. W. F. MACLEAN : N'a-t-on pas annoncé, il y a quelque temps, que le Gouvernement avait l'intention, vu les besoins de la force permanente de construire un édifice tout à fait moderne? Il y a un an ou deux qu'on nous a appris cette chose-là, et c'est aujourd'hui le commencement de la mise à exécution de ce projet. Je croyais que cette politique avait été adoptée et que Toronto pouvait espérer jouir des améliorations qu'on avait ainsi promises. Vu que cette politique a été énoncée, j'espère que l'honorable ministre fera construire le plus tôt possible ces édifices, parce qu'il est important d'avoir à Toronto des quartiers généraux pour la troupe permanente.

L'hon. M. FISHER : Je crois que nous pouvons faire cela.

M. MONK : L'honorable ministre voudrait-il consentir à réserver cet item? Nous pourrions en discuter d'autres.

Quelques DEPUTES : Que cet item soit retranché.

Sir FREDERICK BORDEN : Ce crédit a été discuté à maintes reprises depuis trois ans; la Chambre et le pays ont accepté notre manière de voir. Je ne crois pas qu'un seul député de Toronto s'oppose à ce crédit ou demande que cet item soit réservé.

M. W. F. MACLEAN : Non; nous voulons qu'on procède à l'exécution de ces travaux.

M. MONK : Certains députés n'ont-ils pas dit "retranché"? Croient-ils qu'un représentant du peuple qui veut obtenir des renseignements n'a pas raison de demander la remise à plus tard de l'étude d'un crédit?

M. JOHNSTON : L'honorable député d'York-sud (M. W. F. Maclean) savait que cette question avait déjà été étudiée.

M. MONK : L'honorable député de Cap-Breton est-il un de ceux qui ont dit "retranché"?

M. JOHNSTON : Si mon honorable ami n'est pas en faveur de ce crédit, je n'ai plus aucune objection à soulever.

M. MONK : Je croyais avoir parlé assez clairement pour me faire comprendre de l'honorable député. Quand nous ne sommes que huit ou dix de ce côté-ci de la Chambre et que la ville de Toronto n'est nullement représentée, et que nous demandons qu'on